

dignité de l'Eglise, & d'observer quelques particularités concernant le sacré College. Dignité de
Cardinal.

Le nom de Cardinal ne signifioit autre-fois, que Curé d'une Paroisse de la Ville de Rome, & le nombre en fut limité à 15. 18. 20. & n'étoit que de 30. lors du Pontificat de Sixte IV. parce qu'il n'y avoit pas un plus grand nombre de Paroisses dans Rome; mais enfin ce nombre s'est accru jusqu'à soixante & dix.

Pendant plus de mille ans, la dignité d'Evêque étoit beaucoup au dessus de celle de Cardinal; ce tems-là étoit fort différent de celui-ci, puis qu'un Prêtre Cardinal étoit fait Evêque, au lieu que presentement les Evêques sont faits Cardinaux: celui qui devenoit Evêque cessoit d'être Cardinal, presentement un Cardinal méprise de porter le nom d'Evêque, se contentant de celui d'Administrateur de l'Evêché qu'il possède, pour en retirer le revenu: Tout ici bas est sujet au changement; car l'incompatibilité qu'il y avoit anciennement entre le titre de Cardinal de Rome, & celui d'Evêque, a été levé par la suite des tems; la majesté des Cardinaux s'étant accrûe avec l'autorité des Papes, les Evêques briguerent le Cardinalat, & les Cardinaux l'Episcopat.

Quoi qu'il n'y ait que six Evêchés attitrés au Cardinalat, c'est-à-dire, qui ne peuvent être possédés que par des Cardinaux, cela n'empêche pas que les autres Cardinaux ne conservent les Evêchés qu'ils avoient déjà avant le Cardinalat, ou qu'ils ne puissent parvenir aux Prelatures ou autres Benefices vaquans. Ces six Evêchés sont ceux d'Ostie, de Porto, de Sabine, de Palestine, de Fiescati & d'Albano, qui sont tous Suffragans du Pape, comme

E Metro: